



## Règlement d'Ordre Intérieur



Absences justifiées :

★ Maladie

★ Urgence familiale

★ Examens scolaires

★ Vacances (prévues par UCA)

Absences non justifiées :

★ Trop de devoirs

★ Embouteillages

★ Fatigue

★ Vacances (en dehors de celles prévues par UCA)

Le port d'une tenue adaptée à la pratique du sport est obligatoire. Une tenue d'entraînement est offerte par le club en début d'année, elle devra être portée à chaque entraînement. À défaut, les tenues autorisées sont brassière de sport, T-shirt de sport, short ou leggings, et basket plates ne servant qu'à la pratique du cheerleading. De plus les cheveux longs doivent être attachés.

En cas de blessure, l'athlète s'engage à fournir un certificat médical à l'association, précisant la durée de l'arrêt et la date de reprise estimée. Si sa blessure le permet, il est tenu d'assister (sans pratiquer) aux entraînements, ceci afin de ne pas prendre trop de retard sur ses coéquipiers et de faciliter son retour.

Les parents/amis des athlètes ne sont pas autorisés à assister aux entraînements, à moins qu'une demande est été effectuée et approuvée au préalable par l'entraîneur de l'athlète.

Il est interdit :

- De mâcher des chewing-gum

- De porter des bijoux (collier, boucles d'oreilles, piercings,...)

- D'utiliser un GSM

- De consommer boissons ou nourriture ; seules les bouteilles d'eau sont autorisées

- De fumer

Ces règles sont applicables pendant les entraînements, compétitions, animations et plus généralement, à chaque fois que l'athlète est en uniforme/tenue d'entraînement ou représente Ultimate Cheer de quelque façon.

## **C- Comportement**

L'athlète s'engage à se conformer aux règles et usages des locaux utilisés par l'Association, telles que les consignes d'accès et d'utilisation des équipements, et à veiller à la bonne occupation des lieux.

L'athlète s'engage à avoir un comportement respectueux de ses entraîneurs, de ses coéquipiers, et des équipes adverses en tout temps et en tout lieu (y compris sur les réseaux sociaux).

L'athlète s'engage à respecter les décisions de ses entraîneurs.

## **D- Compétitions et évènements**

Chaque équipe participera à deux ou trois compétitions pendant la saison, dont le Championnat

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tel : 0491078438 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795



★ de Belgique.

★ Si l'athlète est sélectionné pour les compétitions sa participation est obligatoire. Ultimate Cheer s'engage à communiquer les dates des compétitions le plus tôt possible pour permettre à l'athlète de s'organiser.

★ Si l'athlète sait déjà qu'il ne pourra pas participer à une compétition pour des raisons de conflits de dates, il est tenu de prévenir ses entraîneurs le plus tôt possible, afin de ne pas être inclus dans l'équipe de compétition.

★ Les frais de déplacement pour les compétitions sont à la charge de l'athlète. Néanmoins Ultimate Cheer s'engage à offrir des facilités de paiement pour garantir la participation de tous.

### ★ **E-Confidentialité**

★ Ultimate Cheer All-Stars a conclu un contrat d'assurance avec Ethias pour la couverture de ses membres et aides-bénévoles lors des entraînements, compétitions et événements. Les conditions générales sont à la disposition des membres qui en font la demande.

★ Ultimate Cheer s'engage à ne pas communiquer les informations personnelles des membres, recueillies par la procédure d'adhésion. Le fichier des membres ne pourra être communiqué à quelconque personne étrangère ou entreprise en faisant la demande.

★ Tout membre de l'association s'engage à ne pas divulguer à autrui les coordonnées et informations personnelles des autres membres de l'association, qu'il a connues par le biais de son adhésion à Ultimate Cheer.

★ Le non respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions :

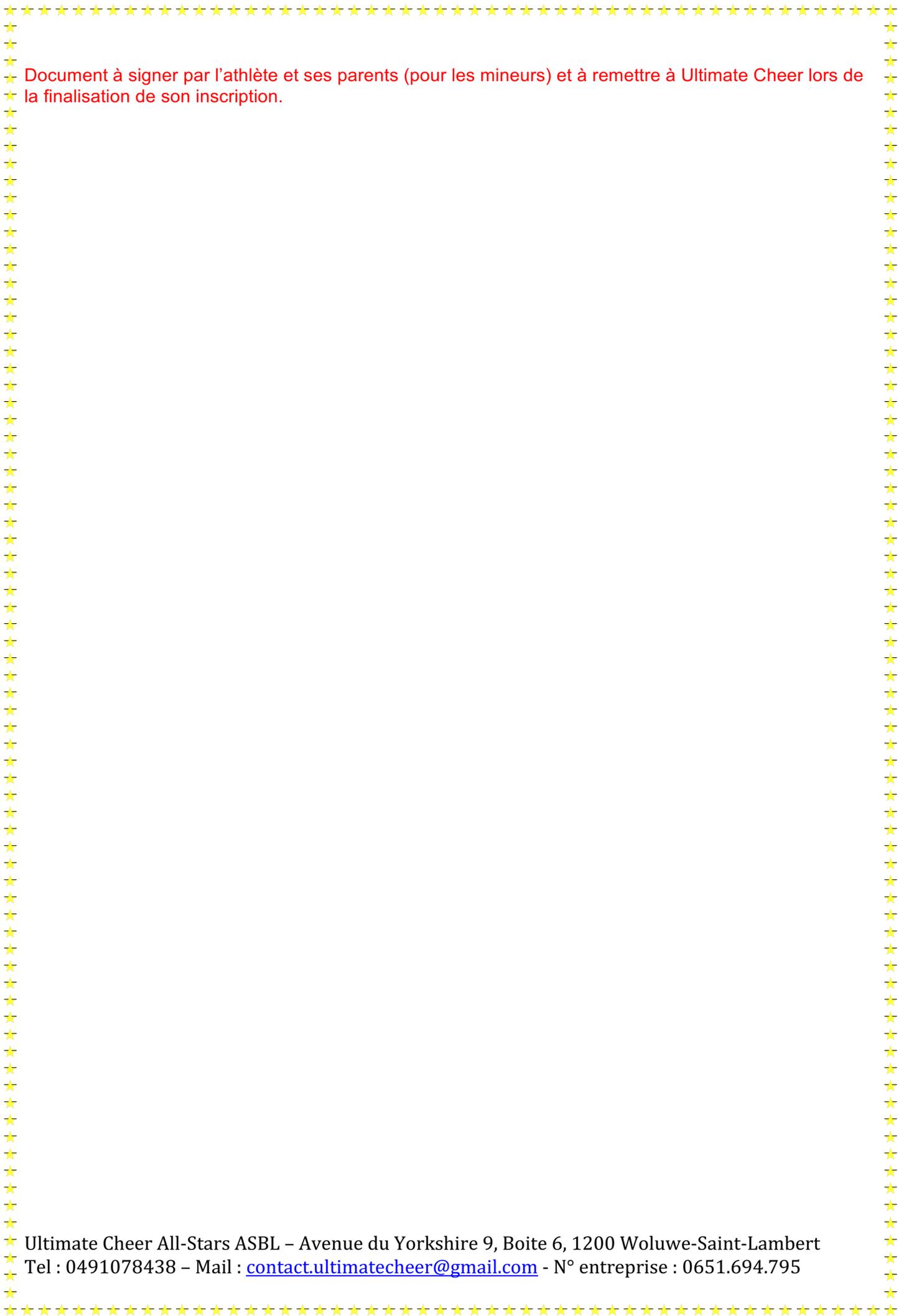
- ★ 1<sup>ère</sup> infraction : Réunion avec l'athlète.
- ★ 2<sup>ème</sup> infraction : Réunion avec l'athlète + ses parents (pour les mineurs).
- ★ 3<sup>ème</sup> infraction : L'athlète peut être retiré de l'équipe ou du programme.

★ Je soussigné(e),..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Signature :





★ Document à signer par l'athlète et ses parents (pour les mineurs) et à remettre à Ultimate Cheer lors de la finalisation de son inscription. ★

★ Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert  
★ Tel : 0491078438 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795 ★